

## Politique | Budget 2013 serré pour le Conseil général de la Gironde



**Alors que la séance plénière des 20 et 21 décembre prochain, durant laquelle le budget 2013 du Conseil général de la Gironde sera voté par l'assemblée départementale, s'annonce animée, Philippe Madrelle en a présenté les grandes lignes et les principales orientations du budget primitif qu'il soumettra à l'avis du Conseil. Pour le président de la collectivité girondine, « l'heure des choix a sonné » et ce budget, établi dans un contexte de crise renforcée, « doit rester celui de l'investissement ». Un investissement qui sera, cependant plus maîtrisé du fait de la baisse des subventions.**

En attendant, dicit Philippe Madrelle, « l'urgente réforme fiscale » et « la compensation des transferts de compétences par des moyens supplémentaires », les Conseils Généraux de France vont continuer de se serrer la ceinture. Bien que moins touché que d'autres, celui de la Gironde n'échappe pas à la règle et va ainsi réduire de 15% ses dépenses de fonctionnement. D'un montant de 1 218 millions d'euros en 2012, elles devraient donc passer à 1 035 millions pour l'année prochaine et garantir ainsi le maintien des investissements, malgré un emprunt modéré dont le plafond sera fixé à deux tiers de ces investissements.

La « priorité numéro 1 » sera une nouvelle fois donnée aux collèges, et représentera à elle seule plus de 25% des dépenses d'investissements, tandis que le total des investissements sera de 240 millions d'euros (contre 285 l'an passé), lesquels s'intègrent dans une capacité d'investissement sur la période 2013-2015 évaluée à 692 millions (contre 685 sur la période 2010-2012). Des projets, liés notamment à l'entretien des routes, à l'accueil des personnes âgées, à l'insertion professionnelle, à l'aide au logement, à la protection de l'environnement, à la culture et au sport seront également financés.

**Un meilleur contrôle des demandes d'aides** Toujours dans un souci de mieux contrôler ses investissements, le Conseil général va accorder une attention plus importante aux demandes d'aides venant des communes. « Ne pas s'éparpiller et finir d'abord les travaux déjà commencés » sera la ligne directrice de la politique départementale en matière d'aides aux municipalités et les projets visant à « l'équité territoriale ainsi qu'à la cohésion sociale » seront privilégiés. Une double rigueur qualitative et quantitative qui risque de faire grincer quelques dents mais qui « s'impose comme une obligation » selon M. Madrelle, lequel déplore les réformes établies sous la présidence de Nicolas Sarkozy, marquées selon lui par un trop grand écart entre compétences nouvelles et dotations financières, dont « le gel reconduit en 2013, cumulé à la hausse des dépenses sociales

dues à la crise, n'arrange rien ».



Aymeric Bourlot

*Crédit Photo : CG 33*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 19/12/2012*

*[Url de cet article](#)*